

**COMMUNE DE BIGUGLIA**

ARRETE DU MAIRE
N°91/2024

ARRETE TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L 333-1 ;

VU le Code pénal et notamment ses articles 131-13 et R 623-2 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L 571-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles R 1334-30 et suivants, R 1336-6 et suivants et R 1337-6 et suivants ;

VU l'arrêté municipal n°90/2024 du 18 juillet 2024 ;

CONSIDERANT la demande en date du 05 juin 2024 formulée par la SAS CORSICOM, représentée par son Directeur Général, Monsieur Thomas SERENI, concernant l'organisation d'une animation musicale au sein de l'Hippodrome de Casatorra dans le cadre de la manifestation « Totalelement 80 Corsica » ;

ARRETE

ARTICLE 1. Par dérogation à la réglementation législative en vigueur, la SAS CORSICOM est autorisée à organiser une animation musicale par système de diffusion sonore amplifié au sein de l'Hippodrome de Casatorra.

ARTICLE 2. Cette autorisation prend effet le mercredi 24 juillet 2024 à 17h jusqu'au jeudi 25 juillet 2024 00h00.

ARTICLE 3. La société organisatrice affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240723-91-2024-AR
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

ARTICLE 4. Madame la Directrice Générale des Services de la mairie de BIGUGLIA et Madame la Directrice Interdépartementale de la police nationale de la HAUTE -CORSE sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Thomas SERENI de la SAS CORSICOM.

Fait à BIGUGLIA, le 18 juillet 2024

Le Maire
Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20240723-91-2024-AR
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024